



le Chant des Vivants

Le dossier pédagogique

Sommaire

- 5 | **À PROPOS DU FILM**
Synopsis et fiche technique
Genèse
Les personnages
La réalisatrice
- 15 | **AVANT LA PROJECTION**
L'importance de la sémantique
Le genre documentaire
Les techniques du cinéma
L'affiche et la bande-annonce
- 25 | **APRÈS LA PROJECTION : LES CHANSONS**
Chanter l'indicible
Les paroles
- 33 | **TRAVAIL SUR LE FILM**
La construction du film
L'écriture musicale
Approfondissement thématique
- 43 | **COMPRENDRE LES GRANDS THÈMES**
L'enfer libyen / par Amnesty International
Le viol comme arme de guerre / par We are NOT Weapons of War
Franchir la mer / par SOS Méditerranée
Le droit d'asile aujourd'hui / par La Cimade
L'accueil solidaire en France / par Utopia 56
Soigner l'exil / par Médecins du Monde
Le fardeau psychique des exilés / par le Centre Primo Levi
La reconstruction / par l'association Limbo

** Toutes les images de ce dossier sont issues du Chant des Vivants ou des archives de l'association Limbo.*

Retrouvez dans ce livret des poèmes et des chants de jeunes survivants, extraits du documentaire Le Chant des vivants. Scannez avec votre smartphone les QRcodes disséminés dans les pages... vous pourrez écouter en exclusivité une partie des chansons écrites par les jeunes du film !

Important

Certains passages de ce livret évoquent les questions d'agressions sexuelles, de trafic d'êtres humains, de torture. Il a pour objectif de donner un regard éclairé et complet sur ses problématiques, grâce à la collaboration d'associations formées à ces sujets.

Si ces sujets vous affectent, n'hésitez pas à le signaler ou à contacter une ligne d'écoute. Si vous êtes victime ou témoin de violences sexuelles, contactez le 39 19. Ce numéro d'écoute est destiné aux personnes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnels concernés. Il est anonyme et gratuit, 7 jours sur 7.

CHAPITRE I

« À PROPOS DU FILM »

Le Chant des vivants



• Synopsis

Survivants de la longue route de l'exil, de jeunes filles, de jeunes hommes, arrivent à Conques, au cœur de l'Aveyron. Là, une association, Limbo, entourée d'habitants accueillants, permet au groupe de se poser un temps. Ces jeunes sont issus d'Erythrée, du Soudan, de Somalie, de Guinée, de RDC. À Conques, ils marchent, discutent, respirent... Peu à peu, le souvenir de la route s'atténue, et la parole renaît. Alors un jour surgit une idée un peu folle, celle d'une expérience collective. L'histoire commence à l'automne, dans ce petit bout de France, et se termine en juillet, dans l'éclat d'un été. De toutes leurs épreuves, ils feront une chanson.



● **Générique**

LE CHANT DES VIVANTS

France | 2022 | 82' | couleur

Réalisation, scénario

Cécile Allegra

Photographie

Thibault Delavigne

Son

Alexandre Lesbat

Montage

Fabrice Salinié

et Michael Phelippeau

Musique

Mathias Duplessy

Assistanat à la réalisation

Margaux Magnan

Production

Delphine Morel - TS Productions

Distribution

La Vingt-Cinquième Heure Distribution

Pays d'origine

France

Genre

Documentaire

Durée

82 minutes

Un film réalisé avec le soutien de
l'association Limbo



Pour en savoir plus sur
l'association Limbo

Genèse

Un jour de juin 2014, Cécile Allegra sort du Sinaï en emportant les derniers rushes de *Voyage en barbarie*. Six ans plus tard, une partie de son esprit n'en est toujours pas revenue. En Egypte, elle a rencontré et filmé H., survivant d'une longue détention dans le Sinaï. L'esprit de H. est emmuré dans la douleur, comme il l'est, lui, au dernier étage de cette tour du Caire dont il ose à peine sortir. Le dernier jour du tournage, il confie à Cécile : « *tu es un mirage qui va s'évaporer, dans quelques minutes il ne restera rien de tout ça* ». Elle lui fait alors une promesse, dont elle connaît les dangers : celle de le sortir de là.

Cécile est entrée dans le Sinaï en tant que réalisatrice, elle en est sortie habitée par un feu militant. À son retour en France, elle va parler aux officiers de l'OFPPRA¹, du MAE², aux parlementaires de l'Assemblée, du Sénat français, du Sénat italien : à tous, elle leur répète que ce qu'elle a vu n'était pas « juste » un trafic, mais un système concentrationnaire.

À l'automne 2015, quelque chose bouge enfin. Grâce à l'OFPPRA, elle parvient à faire sortir H. d'Egypte. Il arrive en France avec un visa pour l'asile et s'installe dans un CADA³ en Alsace. Cécile croit alors que le plus dur est derrière eux, qu'elle a fait tout ce qu'elle a pu. Cinq mois plus tard, son téléphone sonne : H. a été trouvé inanimé, sur le sol de son dortoir. Il n'a pas pris une corde, ne s'est pas ouvert les veines. Il s'est juste couché sur son lit et il est resté là sans boire et sans manger. Jusqu'à tomber dans le coma. Il s'en est sorti de justesse.

Dans les jours qui suivent, Cécile crée l'association Limbo. Une vingtaine de personnes, psychologues, art-thérapeutes, militants en font partie et réfléchissent ensemble à comment accompagner les survivants. Parce que survivre ne veut pas dire être capable de vivre, parce que, quand ils sont livrés à eux-mêmes, ceux qui ont survécu voient leurs pulsions de mort ressurgir.

Depuis 2016, Limbo organise des séjours thérapeutiques. À chaque vacances scolaires, l'association accompagne des jeunes ayant survécu aux camps de Libye, dans le village de Conques, au creux de l'Aveyron. Là-bas, tout est plus facile. Les jeunes finissent par lâcher des mots, par bribes. Et l'indicible remonte lentement à la surface. Peu à peu, l'envie d'un nouveau film émerge. Un film sur l'après, un film sur la reconstruction progressive et le retour à la vie.

1 Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides.

2 Ministère des Affaires étrangères.

3 Centre d'accueil de demandeurs d'asile.

Les personnages

Les jeunes



Bailo (20 ans, Guinée Conakry)

Bailo parle peu. Il regarde souvent dans le vide, son esprit fixé sur un moment, comme s'il se le repassait en boucle, en fumant clope sur clope. À 17 ans, il a participé à une manifestation contre le régime guinéen. En 48 heures, il s'est retrouvé enchaîné, battu, dans une prison d'état. Sa famille a payé ses geôliers, il s'est enfui. La violence de cette bascule l'obsède et l'a longtemps emmuré dans un silence total. Aujourd'hui il écrit des textes qui disent sa longue route.



Egbal (24 ans, Soudan)

Lumineuse, joyeuse, entraînante, maîtrisant l'anglais, l'arabe et plusieurs dialectes, cette ancienne étudiante en kinésithérapie prend en main ceux qui sont tristes, à la traîne, ou mutiques. Pour peu, on pourrait penser qu'il ne lui est strictement rien arrivé. C'est ce qu'Egbal s'acharne à faire croire.



Anas (28 ans, Erythrée)

Grand et baraqué, Anas est en permanence projeté vers les autres, et d'une bonne humeur contagieuse. On a tendance à croire qu'il parle parfaitement le français tant il essaye de communiquer, de donner à l'autre l'impression qu'il comprend tout. Son corps solide s'effondre instantanément, dès que l'on prononce le mot : « *Libye* ».



David (25 ans, Guinée Conakry)

David aime jouer l'homme sûr de lui et indépendant. Les écouteurs vissés aux oreilles, il entre toujours dans la pièce avec les épaules droites et le menton un peu dressé. Derrière cette dureté apparente, il possède un grand sens de l'humour et un amour de la danse et de la musique, qui viennent adoucir les épreuves qu'il a traversées pendant ses 6 mois en Libye.



Sophia (23 ans, Nigéria)

Pour ceux qui la connaissent mal, Sophia semble être une jeune femme taiseuse, peu curieuse du monde qui l'entoure, obsédée par son téléphone. Mais quand elle se sent en confiance, Sophia révèle sa véritable nature : celle d'une enfant trop vite obligée de devenir femme, à la fois fragile et puissante, avec l'élégance d'une reine et un courage infini.



Hervé (28 ans, République Démocratique du Congo)

Hervé a été brisé par l'attaque qu'il a subie au détour d'un chemin dans son pays natal. Aujourd'hui, la blessure qui zèbre son estomac semble habiter son esprit plus encore que son corps. Il trouve refuge dans la musique classique qu'il écoute en boucle, et dans la douceur et la bienveillance des bénévoles de Limbo.



Chérif (21 ans, Guinée Conakry)

Son appartenance à l'ethnie Peulh est inscrite dans les fibres de Chérif. Couturier de grand talent, il crée tous les vêtements qu'il porte et rêve d'en faire son métier. Mais lorsqu'il doit traduire ses émotions les plus intimes, c'est sur le papier qu'il les couche, à travers des paroles engagées et sans pudeur.



Michael (19 ans, Soudan)

Corps voûté, yeux constamment rivés au sol ou au plafond, Michael est comme l'incarnation du trauma. Au moindre contact physique, il tressaille. Michael trouve son réconfort dans le calme et les livres d'histoire. « *pour comprendre pourquoi les choses se sont passées* ».



Haylat, Victoria, Fadumo, Ismail, et les autres

Logés dans des CADA (Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile) d'Île-de-France et du Nord de la France, ils viennent à Conques cinq fois par an, pendant les vacances scolaires. Très inquiets de l'avancement de leurs démarches d'asile, ils ne sont pas forcément disponibles à chaque session. Tous sont tourmentés par l'inquiétude de savoir si leur récit a convaincu, s'ils pourront continuer à vivre dans le même lieu, sans une énième rupture qui viendrait encore rompre le fil déjà haché et discontinu de leur existence.



L'équipe qui les entoure



Mathias (47 ans)

Musicien professionnel, virtuose de la world music, Mathias a décidé de consacrer une année à un projet « *qui ait un sens* » (selon ses mots). Il est constamment tiraillé entre son envie de partager son art et un réflexe de protection, qui le pousse souvent à s'isoler pour composer.



Renée (72 ans)

Psychologue clinicienne, psychanalyste, engagée depuis de nombreuses années dans le soutien des personnes en exil, elle travaille depuis 20 ans chez Médecins du Monde et depuis sa création chez Limbo. Elle assure un soutien permanent auprès des jeunes. Elle accueille leurs paroles et partage leurs émotions soutenant ainsi leur reconstruction subjective. Elle anime des groupes de réflexion avec les équipes Limbo.



Linda-Kris (34 ans)

Danseuse contemporaine professionnelle, Linda-Kris a fait le choix de devenir danse-thérapeute il y a douze ans. Elle a déjà travaillé avec des mineurs isolés, mais c'est la première fois qu'elle accompagne des survivants des camps libyens. Ses ateliers leur offrent un espace enveloppant dans lequel ils peuvent laisser parler leurs corps.



Frère Pierre-Adrien (38 ans)

Pierre-Adrien est le plus jeune des frères de l'ordre des Prémontrés qui s'occupent de l'Abbaye de Conques et des pèlerins de passage sur le chemin de Saint-Jacques. C'est lui qui a convaincu le village d'accueillir les groupes de jeunes survivants. Il a un besoin d'agir qui n'est pas en accord avec la réserve de son ordre. Il se mêle volontiers aux activités de Limbo.

La réalisatrice



● Cécile Allegra

Née à Rome, en Italie, Cécile Allegra a fait des études de sciences politiques et de philosophie avant de s'orienter vers la réalisation de films documentaires.

Depuis 1999, elle travaille comme documentariste à travers le monde, avec deux centres d'intérêt spécifiques : la condition des hommes et des femmes sur les théâtres bouleversés par la guerre et leur longue errance sur le chemin de l'exil.

En 2014, "Voyage en barbarie" (Public Sénat / France Ô), co-réalisé avec Delphine Deloget, raconte la longue errance, entre la Suède et l'Égypte, de six jeunes garçons, tous survivants des camps de torture du Sinaï. Le film remporte plus de 15 récompenses françaises et internationales.

En 2016, elle tourne "Italie Mafia : Un pacte Sanglant", sur les relations incestueuses entre l'Etat italien et la mafia sicilienne.

En 2017, elle travaille sur les violences sexuelles dans la guerre civile libyenne, en 2011 et découvre l'existence d'un système de viol de guerre visant spécifiquement les hommes (2011-2018), aux côtés de Céline Bardet, juriste internationale et fondatrice de "We are not Weapons of War". Projeté à Genève en avant-première mondiale au FIFDH, le film "Anatomie d'un crime" (Arte) remporte le Prix de l'OMCT 2018, et le Grand Prix au Festival du PRIMED 2018.

En 2017, elle est lauréate de l'atelier Scénario dirigé par Jacques Akchoti, à la FEMIS, où elle écrit un premier long-métrage largement inspiré de l'un de ses documentaires. En 2019, elle est lauréate de l'Institute of Story-telling, organisé en partenariat la Film School University of UCLA à Cannes.

“

Je suis une réalisatrice engagée. Depuis dix ans, j'interroge et filme sans relâche la fabrication d'un monstre, d'une machine à broyer les êtres. Mes films sont une manière de rendre chair et âme à ceux qui survivent au monstre, de les pousser vers la lumière... Pour que celui qui regarde ne puisse pas détourner le regard. Pour que celui qui est filmé soit rendu à sa dignité. L'urgence m'habite, celle de filmer, encore et encore, ces déportations, les hommes y ayant survécu, et dire l'immensité du crime en cours.

Cécile Allegra

”

CHAPITRE II

« AVANT LA PROJECTION »

L'importance de la sémantique

Sémantique (n.f)

/ Étude du sens, de la signification des signes, notamment dans le langage.

/ En résumé, la discipline qui s'intéresse au sens des mots.

Dans ce livret, nous parlerons essentiellement de « personnes exilées », plutôt que de « migrants ». Pourquoi ? Parce qu'un migrant, c'est une personne qui décide un jour de quitter un point A, pour se rendre à un point B, en ayant prémédité son départ et décidé de la route qu'elle va suivre. Et cela ne représente qu'une partie des personnes exilées venues d'Afrique Subsaharienne.

Avant de commencer le film, nous vous invitons à scanner le QR Code ci-dessous, pour écouter « *Où Vais-Je ?* » Cette chanson est la première née lors des ateliers d'écriture musicale mis en place par l'association Limbo. Militant djiboutien, F. a écrit sa chanson à Conques, en 2018. Pour des raisons de sécurité, il n'a pas pu participer au film. Il a cependant souhaité partager sa chanson, dont les paroles évoquent avec force et sincérité les atrocités qui ont lieu dans certains pays d'Afrique.



Où Vais-Je ?

Texte F., musique Mathias Duplessy
(CHANSON INÉDITE)

« Un migrant, c'est mon ancêtre italien, qui un jour a quitté sa Sicile natale, est monté dans un paquebot avec ses valises, pour accoster à Ellis Island. Il n'a pas dû quitter son foyer et sa famille en 2 heures. Il n'a pas dû traverser à pied un désert. Il n'a pas été capturé par des milices et des trafiquants. Il ne s'est pas fait torturer pour obtenir une rançon, n'a pas vu son enfant être battu à mort, sa femme se noyer au fond de l'eau. Ce glissement sémantique est une négation de toutes les horreurs vécues aujourd'hui par ces survivants. »

Cécile Allegra

“

Qu'est-ce qu'un migrant ?

Étranger – Immigré – Émigré – Expatrié – Apatride – Sans Papiers – Clandestin – Réfugié – Demandeur d'asile – Débouté – Exilé – Harraga – Déplacé – Issu de l'immigration – D'origine immigrée – Beur – ... Ces mots disent et désignent l'autre, celui qui arrive, comme celui qui vit ici. Comme la « tutelle » du chiffre, la tutelle des mots trie entre désirable et indésirable. Les mots disent le monde, en traduisent/trahissent les perceptions, fondent les hospitalités ou les suspicions.

Un mot et des humains

*Un mot a fait florès : « migrant ». Son usage s'est généralisé : « crise des migrants », « enfant migrant », « camp de migrants », « mort d'un migrant », « migrant afghan »... Ainsi, des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, se sont réveillés « migrants ». Exit l'humanité. Exit la chair et le sang. Exit les larmes et les rires. La vie, comme la mort – sauf le temps d'une photo – sont ravalées au rang d'une abstraction langagière. En 2016, le Défenseur des droits, Jacques Toubon, donnait l'alarme, évoquant cette logique à propos de l'usage du mot « étranger » : « le fait que le droit et les pratiques perçoivent les individus comme "étrangers" avant de les considérer pour ce qu'ils sont, enfants, malades, travailleurs ou usagers du service public, conduit à affaiblir sensiblement leur accès aux droits fondamentaux » (*Les droits fondamentaux des étrangers en France : rapport thématique*, mai 2016). Il suffit ici de remplacer « étranger » par « migrant ».*

Un mot écran

« Migrant » est devenu un mot fourre-tout. Dans un souci louable de neutralité, il désigne toute personne en situation de déplacement, de mobilité. Mais, ce faisant, il trouble et égare, car il finit par emballer dans le même sac, le réfugié et le touriste, le migrant économique et le demandeur d'asile, le curieux et le nécessaire. L'obligatoire et le volontaire. Avec le vocable « migrant », on fait les soldes, on emballe tout ce beau monde pour ne pas avoir à distinguer et, par glissements imperceptibles, détourner le regard. (...)

La figure du suspect

*Mais les perceptions changent, et le terme « migrant » voit désormais sa neutralité conceptuelle s'étioler : à coup de « crise » économique, d'obsession sécuritaire, le « migrant » devient un suspect. Dans la dialectique du mot et de l'image, « migrant » finit par renvoyer à la fuite, à l'invasion. Le chercheur François Gemenne résume : « Désormais, il est associé à l'idée que les migrants sont des hors-la-loi, une association renforcée par des expressions telles que migrant illégal » (cité par Blandine Le Cain, *Le Figaro*, 26 août 2015).*

Les leçons de l'histoire

La migration n'est ni une maladie ni un crime (...) Derrière le migrant se nicherait l'invasion. Exit, sauf dans l'Allemagne d'Angela Merkel, ou peut-être dans la Pologne ouverte aux réfugiés ukrainiens, les perspectives d'intégration et même d'assimilation, les influences réciproques et les métissages.

*Le migrant renvoie à l'errance cette autre façon d'exclure du commun de l'humanité. Qu'importe alors que les chiffres et les situations montrent que l'invasion est un mythe. La peur est là. Et il n'est pas certain que « bien nommer les choses » enlèverait du malheur au monde. Pourtant, l'effort de pédagogie et d'information demeure une exigence, comme celui d'élever le niveau du débat public. Rappeler par exemple que les migrations - ou les diverses formes de mobilités - appartiennent à l'histoire de l'humanité, elles en sont même un processus générique inhérent, voire le fondement de toute vie. « Les migrations ont été la normalité pendant toute l'histoire de l'humanité » avec à la clef « des métissages multiples » rappelle la spécialiste de paléogéométrie Eva Maria Geigl, dans « Migrer, c'est toute l'histoire de l'humanité » (*La Croix*, 6 novembre 2015).*

Mustapha Harzoune, 2022
pour le Musée national de l'Histoire de l'Immigration

”

Le genre documentaire


Qu'est-ce qu'un documentaire ?

Ni fiction, ni reportage : un documentaire met en scène le réel selon un point de vue, celui du réalisateur. On parle aussi d'une intention, une volonté de démontrer quelque chose. Un film documentaire, c'est la vision libre d'un auteur qui porte un regard personnel sur le monde. Ce sont des représentations subjectives du réel et du monde qui bousculent, questionnent, instruisent, en un mot : donnent à penser.

Comment décrypter cette intention du réalisateur ?

- une « voix off » peut aider à décrypter l'intention du réalisateur de façon très directe. Mais en l'absence de cette voix off, il reste au spectateur de nombreux indices pour comprendre le point de vue du réalisateur
- la bande sonore : bruits, musiques diégétiques ou non diégétiques (voir page suivante).
- les angles de la caméra et les choix de composition de l'image : le cadrage, la gestion du hors-champ...





« Faire un documentaire, c'est découvrir la réalité en même temps qu'on la filme. »

Henri Storck

« J'ai toujours aimé le mixte entre l'imagination et la réalité : voir surgir une vision dans un contexte documentaire. »

Agnès Varda

« Photographier et filmer un paysan, c'est entrer dans sa vie privée et créer une relation de confiance sur de nombreuses années. »

Raymond Depardon

« Un documentaire politique ne laisse pas le spectateur indemne, il va à l'encontre du maintien de l'ordre des choses. »

Jean-Louis Comolli

« Ceux qui sont filmés ont autant de droits que ceux qui filment. »

Jean Rouch

« You know, the process of making a documentary is one of discovery, and like writing a story, you follow a lead and that leads you to something else and then by the time you finish, the story is nothing like you expected. »

William Shatner

« J'ai vécu avec ces gens, j'étais l'un d'eux, pendant 6 ans, j'ai partagé les dangers de la recherche quotidienne de la nourriture. Aucun peuple au monde n'est plus démuné qu'eux. Aucune autre race ne survivrait dans ces contrées, et pourtant ils étaient joyeux. Les gens les plus joyeux que j'ai jamais rencontrés. Ma seule raison de faire ce film était ma profonde admiration pour ce peuple. »

Robert Flaherty

Les techniques du cinéma



L'image d'un film

- / Le « cadre » est la limite de l'image. Le cadrage est donc la façon d'aménager, à l'intérieur du cadre, le sujet que l'on filme.
- / Le terme « échelle des plans » désigne le rapport entre le cadre de l'image et la taille des personnages représentés :
 - Plan général : montre l'ensemble de l'espace dans lequel se passe l'action.
 - Plan d'ensemble : montre un groupe de personnages reconnaissables.
 - Plan moyen : cadre les personnages en pied.
 - Plan américain : cadre les personnages jusqu'à mi-cuisses.
 - Plan rapproché : cadre les personnages en buste.
 - Gros plan : cadre le visage du personnage.
 - Insert ou très gros plan : cadre un détail de l'anatomie d'un personnage.

NB : on définit les plans généralement par rapport à un personnage humain mais il s'agit d'une convention à adapter en fonction des thèmes principaux de chaque film. Et si le plan rapproché et le gros plan sont souvent plus dramatiques que des plans plus larges, il ne faut pas en faire une loi absolue. Ce qui compte c'est l'articulation entre les différents plans.

- / Le « champ » désigne tout ce qui se trouve dans l'espace de la scène du plan.
- / Le « hors-champ » est ce qu'on ne voit pas mais qu'on peut imaginer faire partie de la diégèse* du film, compte-tenu de ce qui nous est déjà montré. (* voir définition page suivante)
- / La technique du « champ/contre-champ » consiste à cadrer alternativement de face chacun des deux personnages qui se font face dans un champ. Cette technique sert à rendre plus dramatique la confrontation, dans la mesure où le spectateur identifie sa vision successivement avec chacun des deux personnages présentés.
- / Si l'on oriente l'axe de la caméra vers le bas ou vers le haut, on obtient respectivement un plan en « plongée » ou en « contre-plongée ». Si la plongée donne une impression d'infériorité, la contre-plongée en toute logique donne un sentiment de supériorité, de force, et de domination.

La bande-son d'un film

On appelle « diégèse » l'histoire racontée, c'est-à-dire ce que l'on entend et voit sur l'écran.

Un son ou une musique est dite diégétique si elle fait partie de l'action du film, si les personnages peuvent l'entendre. Par opposition, un son ou une musique est dite non diégétique quand les personnages ne peuvent pas l'entendre, par exemple le thème composé par un musicien, une musique d'illustration, ou une voix off de commentaire.

La grande majorité des films et documentaires introduisent des sons et musiques extra-diégétiques pour créer une atmosphère ou produire un effet spécifique.

Les mouvements de caméra

Ils comprennent, entre autres :

- le plan séquence : suppose que la caméra filme en continu durant le tournage de l'ensemble de la séquence

- le travelling : déplacement réel de la caméra durant la prise de vue. La caméra se rapproche ou s'éloigne d'un sujet donné, en étant sur des rails.

- le plan fixe : tourné à l'aide d'une caméra généralement fixée à un trépied pour rester immobile. Seuls les déplacements des personnages à l'intérieur du cadre créeront du mouvement et détermineront la dynamique de l'image.

- les panoramiques horizontaux et verticaux : consistent en un mouvement, une rotation de la caméra sur sa position, de gauche à droite (et inversement), ou de haut en bas (et inversement).

- le zoom : c'est un mouvement d'avancée ou de recul dans l'image, il peut se faire de manière optique ou numérique.

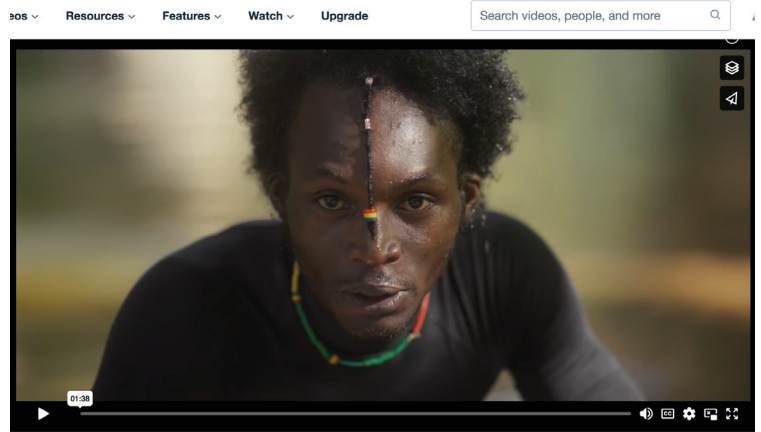
- la steadicam : la caméra est accrochée grâce à un système de sangles stabilisées sur un opérateur. Le steadicameur peut marcher et même courir en suivant l'action.

Exercice : l'affiche

Ex

- * Comment cette affiche est-elle organisée ? Le choix et la place de la photo, la taille des titres, le générique...
- * Qu'est-ce que son titre vous inspire ?
- * Imaginez ce que raconte la photo de l'affiche ?
- * Que semble annoncer cette affiche, un film intrigant, violent, calme, poétique ?





Ex

Exercice : la bande-annonce

- * Essayez d'imaginer l'histoire du film
- * Quels sont selon vous les thèmes principaux du film ?
- * Pouvez-vous imaginer un contexte réel possible du film ?
- * Qu'attendez-vous du film avant son visionnage ?

https://vimeo.com/771516063?embedded=true&source=vimeo_logo&owner=11775092

Focus : le film d'impact

Ces films engagés, qui peuvent traiter de différentes thématiques (droits humains, défense de l'environnement, justice sociale...) s'efforcent d'amplifier la portée de leurs documentaires à travers des campagnes d'impact. Tous ont une ambition commune : faire évoluer les esprits, faire bouger les lignes, entraîner un changement social positif. Quelques films d'impact :

« Demain », film écologiste et humaniste de Cyril Dion et Mélanie Laurent. Ce documentaire a été présenté à la Conférence de l'ONU pour le climat (COP21) qui s'est tenue à Paris en décembre 2015. Depuis, il est devenu, en plus d'un accélérateur d'idées, un véritable outil pédagogique à l'attention des enseignants pour sensibiliser les jeunes.

« Bully », un film de Lee Hirsch. Aux Etats-Unis, ce documentaire sur le harcèlement à l'école a donné lieu à plus de 150 initiatives contre ce fléau, mobilisé les deux plus importants syndicats d'enseignants, fait naître à un « Bully project » vu par 3 millions de personnes et a ancré solidement la question du harcèlement dans la culture nationale.

« #387 » un film de Madeleine Leroyer. Le film raconte comment une équipe de scientifiques se bat en Italie et en Grèce pour redonner un nom et une mémoire aux exilés noyés en Méditerranée. La campagne #unnompourchacun vise à promouvoir le droit à l'identité et à la dignité pour les victimes en Méditerranée, et le droit de savoir pour les familles.

CHAPITRE III

« APRÈS LA PROJECTION : LES CHANSONS »

Tout au long du film, *Le Chant des vivants* suit deux fils, deux chronologies différentes, qui s'entremêlent et se répondent.

D'un côté, il y a l'histoire de ces jeunes hommes et femmes qui, sous nos yeux, tentent de se reconstruire. De l'autre, il y a l'épopée de l'exil. Les chansons écrites par les jeunes du film, une fois rassemblées, retracent ainsi les sinuosités de cette longue route, depuis le départ, jusqu'à leur arrivée en France.

Retrouvez dans les pages suivantes 3 des textes écrits par les personnages du film.

Chanter l'indicible

“

Pourquoi un film musical ?

Chez Limbo, nous nous demandions sans cesse : comment aider les personnes survivantes des camps libyens à retrouver les mots qui les sortiront des limbes et les ramèneront à la vie ?

À Conques, la musique est omniprésente : les jeunes exilés suivis par l'association ont les écouteurs vissés aux oreilles, rappent des fragments de chansons qui émergent souvent dans des situations incongrues... Et quand ils ne peuvent pas dire, souvent, ils chantent. Ils improvisent des petits textes, qui parlent de l'exil, des espoirs qu'il porte et de ceux qu'il détruit.

Une idée m'est venue. L'idée de trouver un langage pour rendre audible ce qui semble indicible. Alors, au mois d'avril 2018, nous avons invité un ami musicien, Mathias Duplessy, à venir à Conques lors d'un de nos séjours. Là, pendant une petite semaine, on a travaillé sur des chansons avec quelques jeunes qui s'étaient portés volontaires pour faire des essais de mise en mots, de mise en musique.

L'envie de chanter déverrouille petit à petit l'impossibilité de nommer les choses : car avant de pouvoir chanter, bien sûr, il faut prononcer, puis fixer les mots justes.

Progressivement, nous avons trouvé un rythme. De ces essais tâtonnants est né le texte à la fois nostalgique et indigné de F., « *Où vais-je ?* » (voir page 16). Portés par la puissance de cette première chanson, nous avons décidé de documenter cette expérience.

Avec ce film, j'avais aussi l'espoir de trouver un langage différent, universel, pour enfin faire entendre la réalité dévoilée par mes précédents films. Cela fait 10 ans que je dénonce le trafic des êtres humains, dans la Corne de l'Afrique d'abord puis en Libye. Au fil des années, le fait de devoir répéter cette histoire a commencé à m'épuiser, tant elle s'est heurtée au déni et à la résistance de ceux qui ne veulent pas comprendre.

La musique est une langue qui va au-delà des frontières. Chacune des chansons du film retrace, l'une après l'autre, les étapes de la route de l'exil. Le départ, la route, la Libye, la traversée, l'arrivée, le trauma, l'avenir... Ensemble, ces jeunes ont composé un hymne, une musique de l'exil. Je voulais que chaque spectateur sorte de la salle avec cet hymne gravé dans l'esprit, que le public ne puisse rien oublier, qu'il se surprenne à fredonner ces chants déchirants et lumineux au quotidien.

Cécile Allegra

”

Mathias Duplessy, le compositeur

Musicien autodidacte, amoureux des musiques traditionnelles, Mathias Duplessy apprend à jouer des instruments venus des quatre coins du monde... Morin khuur, Igil, vièles, guimbarde, berimbau, flûtes et percussions en tous genre, saz, oud, banjo peuplent son studio d'enregistrement, et nourrissent ses orchestrations. Mathias se plaît à détourner, mélanger, réinventer l'univers artistique de ces instruments loin des sentiers de leurs origines en y superposant sa voix tantôt voluptueuse, tantôt diphonique.

Dans le film, si la langue de travail commune est le français ou l'anglais, les compositions sont aussi chantées en langue originale, Tigrinya, Soussou, Peulh, Lingala... La partition musicale n'est pas restée dans les territoires d'origine de ceux qui chantent. Grâce au travail de Mathias Duplessy, ces chansons ont pu, au contraire, brasser les influences, et oser des mélanges pour composer un tableau musical d'une portée universelle.



Les paroles

PARTIR OU MOURIR - Bailo



*J'avais 18 ans en Guinée
Oui ma vie était tracée
Mon école ma famille mon boulot
Moi j'étais bien là bas
Oh ma Guinée à moi*

*Pas de justice en Guinée
Pas de sécurité
Je descends dans la rue manifester
Ils m'ont tabassé
Ma Guinée m'a cassé*

*Partir ou mourir
C'était mes seules voies
Mais comme disait Papa
Mon fils t'as pas le choix*

*Partir ou mourir
Moi je n'ai plus d'endroit
Où me sentir en paix
Où me sentir chez moi (Bis)*



Partir ou mourir
Texte Bailo, musique Mathias Duplessy

WHY LEAVE YOUR HOME ? - Egbal

*The road was long, like never ending
Narrow tunnel, so long, so long.
Burning desert, burning loneliness
Never ending, so long, so long, so long.*

*Why leave your home,
If you're going nowhere ?
Why leave your home,
If you're going...*

*Why leave your home,
If you're going nowhere ?
Why leave your home,
If you're going, nowhere.*

*Thoughts of my loved ones, run through my head
God will I ever return again ?
Not a drop of water, had to stop breathing,
Run in the night, so long, so long, so long.*

*Why leave your home,
If you're going nowhere ?
Why leave your home,
If you're going...*

*Why leave your home,
If you're going nowhere ?
Why leave your home,
If you're going, nowhere*



Why leave your home
Texte Egbal, musique Mathias Duplessy





EN VÉRITÉ
- Bailo

« *La Libye, c'est un pays compliqué* »
Attends je te traduis :
C'était l'horreur, en vérité

« *En Libye, la vie était difficile* »
Attends je te traduis :
Personne n'en revient, en vérité

En vérité, tu veux que je te dise
Ces mots sont faits pour ne pas te choquer
En vérité, tu veux que je te dise
Mais veux-tu vraiment que je te dise ?

« *Les trafiquants n'étaient pas très gentils* »
Attends je te traduis :
Ils nous battaient nous torturaient

« *Les gardes-côtes libyens ont sauvé 100 migrants* »
Attends je te traduis : ils les ont revendus,
Tout simplement

En vérité tu veux que je te dise
Ces mots sont faits pour ne pas te choquer
En vérité tu veux que je te dise
Mais veux-tu vraiment que je te dise ?

« *La plupart des migrants ont fui la misère* »
Attends je te traduis :
Ce sont tous des survivants

On n'est pas un migrant,
Quand on traverse l'enfer
Et moi je me refuse
De n'être qu'un migrant



CHAPITRE IV

« TRAVAIL SUR LE FILM »

La construction du film

Exercice : l'histoire et le scénario

Ex

/ Faites le **pitch** du film : résumez l'histoire en cinq lignes. Le pitch doit donner envie d'en savoir plus, être percutant et intrigant.

/ Revenez sur les mots, thèmes et contextes du film imaginés d'après la bande-annonce. Estimez les écarts entre ces derniers et le film, et exprimez une satisfaction ou une déception.

/ D'après **Le genre documentaire** (page 18), quelle est selon vous l'intention de la réalisatrice ? Quels sont ses partis-pris artistiques ? Selon vous, le genre documentaire est-il adapté pour évoquer ce sujet ?

/ D'après le **Focus : le film d'impact** (page 23), peut-on parler de film d'impact, et pourquoi ?

Ex

Exercice : analyse d'une séquence du film

En vous appuyant sur **Les techniques du cinéma** (page 20), analysez la séquence de la chanson « Petit Frère » en détails (commençant à 01:01:02 et se terminant à 01:04:02), en faisant attention à l'angle des prises de vue, la position des caméras, l'échelle des valeurs de plan... Remplissez le tableau, et essayez de trouver plusieurs plans différents.

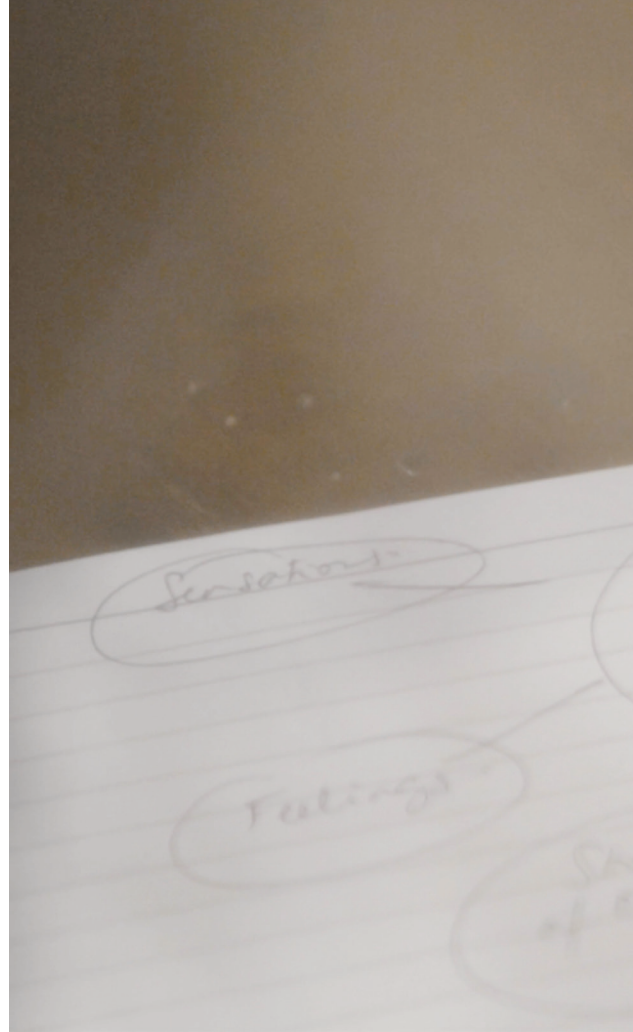
L'écriture musicale

La méthode



*Pendant les ateliers d'écriture musicale, les jeunes s'entretiennent avec moi pendant une heure. On travaille par associations d'idées. Je les invite à parler des **images**, des sensations, des émotions rattachées à leurs souvenirs... Au fil de la discussion, une obsession émerge. À partir de là, nous cherchons les **rimes**. Je les aide à répartir leurs idées en **refrains** et en **couplets**. Accompagnée d'une psychologue, je suis parfois confrontée à un lâcher-prise émotionnel sous l'effet de récits enfin libérés. Parfois, des **figures de style** apparaissent dans les mots qui leur viennent spontanément pour décrire leur histoire. Le reste du temps, je les travaille avec eux lors de l'écriture des paroles. Vient enfin le temps de la musique : après un long échange avec les jeunes, pour sentir, capter, la musique de leur exil, Mathias compose une **mélodie**.*

Cécile Allegra



Rimes

On parlera de rime **pauvre** si l'homophonie porte sur un seul phonème (vocalique) ; de rime **suffisante** si elle porte sur deux phonèmes ; de rime **riche** si elle porte sur trois phonèmes et plus. On peut également jouer sur les **allitérations** et les **assonances**. Ces rimes peuvent s'organiser de façon différentes :

- **Continues** : les vers ont tous le même son à la finale (AAAA).
- **Plates** : Aussi appelées rimes suivies. Les vers partageant le même son à la finale se succèdent deux par deux (AABB). On dit dans ce cas que les rimes alternent par paire.
- **Croisées** : les vers partageant le même son à la finale ne se suivent pas, mais s'alternent (ABAB).
- **Embrassées** : les vers partageant un même son à la finale sont séparés par deux autres vers dont les finales riment ensemble (ABBA).



Figures de style

□ **L'anaphore** : la répétition d'un mot ou d'un groupe de mots en début de phrase

□ **Le pléonasme** : l'emploi d'un terme superflu (exemple : *monter en haut*)

□ **La gradation** : des mots sont assemblés successivement de manière croissante ou décroissante

□ **Le chiasme** : une figure dans laquelle les contraires s'opposent en symétrie dans une forme AB-BA. (exemple : *partir pour tout laisser, quitter pour tout abandonner*)

□ **L'allégorie** : représente des valeurs abstraites avec des images concrètes

□ **La personnification** : attribue des caractéristiques humaines à un objet, un animal...

□ **La comparaison** : Il y a un comparé (celui que l'on compare à quelque chose), un comparant ('quelque chose') et un outil grammatical de comparaison (comme, tel que...)

□ **La métaphore** : c'est une comparaison plus directe car il n'y a aucun outil grammatical.

□ **L'hyperbole** : Elle exagère l'expression d'une idée pour la mettre en relief. Utilisée dans l'ironie, la caricature, par exemple.

□ **La litote** : On suggère quelque chose mais on ne le dit pas clairement (exemple : *Je ne suis pas mécontent de ton travail*)

□ **La prétérition** : On fait semblant de ne pas vouloir dire quelque chose, mais on le dit quand même (exemple : *Je ne vise personne...*)

□ **L'euphémisme** : Il permet de rendre une réalité moins brutale (*il nous a quittés* : sous-entendu, *il est mort*)

□ **L'antiphrase** : On exprime le contraire de ce que l'on pense, c'est une figure ironique (exemple : *Que tu es drôle !*)

□ **L'antithèse** : elle met en parallèle des mots qui désignent des réalités opposées (exemple : *certains aiment le jour comme d'autres préfèrent la nuit*)

□ **L'oxymore** : Deux mots opposés l'un à côté de l'autre (exemple : « *Cette obscure clarté qui tombe des étoiles.* » - Corneille)

Approfondissement thématique

Exercice : Lettres

Ex

D'après les figures de style évoquées à la page précédente, retrouvez les figures de style employées dans les paroles des 3 chansons du film présentées dans le chapitre III (page 28).

Exercice : Lettres

Ex

Atelier d'écriture d'un ou plusieurs quatrains sur la base « d'amorces » imposées. Commencez votre texte avec une de ces amorces, puis suivez la direction que vous souhaitez pour ce travail d'écriture poétique. Essayez d'y appliquer la méthode vue dans le film, en partant d'images, de sensations, de souvenirs.

- Je suis
- J'ai
- Je vais
- J'aimerais
- Hier
- Aujourd'hui
- Demain
- Un jour

Critères d'évaluation :

/ Les idées exprimées sont-elles cohérentes avec la thématique choisie ?

/ Quelles sont les émotions qui transparaissent dans le poème ?

/ Travail sur les images, les évocations, les sensations.

/ Travail sur le langage (type de langage, soutenu, courant, familier ; expressions idiomatiques ; synonymes, etc.)

/ Présence et type de rimes (plates, embrassées, croisées) ?

/ Présence de figures de style (métaphores, antithèse, allégorie, personnification...) ?

BONUS : Si vous en ressentez l'envie, essayez de lire votre texte à voix haute, voire, de le chanter. Faites attention à poser votre voix, à votre respiration...



Exercice : Histoire Ex

Justifiez et nuancez, de manière argumentée, en vous servant d'exemples précis issus de vos connaissances personnelles, de la vidéo ci-dessus et du film, 2 des 4 affirmations suivantes :

- / Les causes des migrations internationales sont uniquement économiques**
- / Les personnes exilées anticipent dès leur départ d'atteindre l'Europe**
- / Les migrations sont nées au 20^e siècle**
- / Les effets de l'immigration sur les pays d'accueil sont négatifs**

Exercice : Géographie Ex

En vous appuyant sur vos connaissances, sur les témoignages entendus dans le film et sur les textes rédigés dans le chapitre V, dessinez et indiquez sur une carte du monde :

- Deux métropoles mondiales parmi les plus peuplées de la planète
- Deux régions de tensions que les réfugiés fuient
- Deux flux de migrations
- Deux hot spots de l'Union Européenne (points de passage des personnes exilées entre des régions de départ et d'arrivées).

Ex Exercice : Anglais

Ecoutez le témoignage d'Egbal, jeune Soudanaise, à partir de 00:09:26 et jusqu'à 00:12:31, et répondez aux questions suivantes :

- À quoi ressemblait sa vie passée ?
- Pour quelle raison Egbal a-t-elle quitté son village ?
- Comment décrit-elle la route qu'elle a suivi ?
 - A-t-elle fait le chemin seule ?
 - Avait-elle prévu d'aller en Europe ?
 - Quels sentiments l'habitaient sur la route ?
- Quelle image précise utilise-t-elle pour représenter sa perception du désert ?

Exercice : Philosophie

Lisez et analysez le texte ci-dessous. Que vous inspire-t-il ? Quels parallèles pouvez-vous faire avec les témoignages entendus dans le film ? Appuyez votre réflexion sur le texte rédigé par le Centre Primo Levi sur l'impact psychologique de l'exil (page 56).

Je le répète : nous, les survivants, ne sommes pas les vrais témoins. C'est là une notion qui dérange, dont j'ai pris conscience peu à peu, en lisant les souvenirs des autres et en relisant les miens à plusieurs années de distance. Nous, les survivants, nous sommes une minorité non seulement exiguë, mais anormale : nous sommes ceux qui, grâce à la prévarication, l'habileté ou la chance, n'ont pas touché le fond. Ceux qui l'ont fait, qui ont vu la Gorgone, ne sont pas revenus pour raconter, ou sont revenus muets, mais ce sont eux, les « musulmans »*, les engloutis, les témoins intégraux, ceux dont la déposition aurait eu une signification générale. Eux sont la règle, nous, l'exception.

** « un langage sectoriel, un jargon, le « Lageijargon », s'était développé dans les Lager allemands, subdivisé en sous-jargons particuliers à chaque camp, et étroitement apparenté avec le vieil allemand des casernes prussiennes et avec le nouvel allemand des SS ». (...) Le terme « Muselmann » (« musulman »), est « attribué au détenu épuisé d'une façon irréversible, à bout de forces, voisin de la mort. »*

Les Naufragés et les Rescapés,
Primo Levi, 1989

Exercice : Sciences économiques et sociales & politiques

Lisez le texte de la page suivante et analysez la politique d'immigration française par rapport à ses voisins européens.

François Héran - Le débat public en France sur l'immigration est sans rapport avec la réalité

Le professeur au Collège de France, à la chaire Migrations et sociétés, souligne, chiffres à l'appui, à quel point l'immigration est limitée en France, bien en deçà de la place occupée par le sujet dans l'espace public.

Le débat public sur l'immigration en France est en décalage complet par rapport aux réalités de base. De 2000 à 2020, selon les compilations de l'ONU, la part des immigrés dans la population mondiale a progressé de 62 %. Sans surprise, cette lame de fond touche aussi le continent européen : + 60 %. Les régions d'Europe qui ont connu les plus fortes hausses relatives de populations immigrées depuis l'an 2000 sont l'Europe du Sud (+ 181 %), les pays nordiques (+ 121 %), le Royaume-Uni et l'Irlande (+ 100 %), l'Allemagne et l'Autriche (+ 75 %), suivies du reste de l'Europe de l'Ouest (hors la France) : + 58 %. En revanche, la hausse est faible en Europe centrale ex-communiste (+ 12 %).

Dans ce tableau européen, la France occupe une position très inférieure à la moyenne : + 36 % d'immigrés en l'espace de vingt ans (avec ou sans l'outremer). Les immigrés représentent aujourd'hui chez nous 10,3 % de la population, selon l'Insee. La hausse a démarré en 2000, après la longue stagnation des années 1974-1999. Nicolas Sarkozy a freiné un peu la tendance, mais sans l'inverser. Elle a suivi son cours d'une présidence à l'autre. Il est donc absurde, comme on le lit çà et là, d'imputer la montée de l'immigration au dernier président : aucun d'entre eux n'a pu contrecarrer une évolution inscrite dans une dynamique mondiale.

Une autre approche consiste à examiner non plus le nombre d'immigrés résidant en France, mais les titres de séjour délivrés chaque année par la direction générale des étrangers en France du ministère de l'intérieur. Leur nombre a augmenté de 37 % de 2005 à 2021, une hausse régulièrement pointée comme une dérive incontrôlée mais qui s'explique à 52 % par la migration estudiantine, à 25 % par la migration de travail (et à 22 % par la migration de refuge. Objet d'une fixation obsessionnelle dans le débat public, la migration familiale n'est pour rien dans cette hausse, puisqu'elle a reculé de 10 % depuis 2005, tant le parcours est semé d'embûches. Le regroupement familial auprès des étrangers représente 4 % seulement de l'ensemble des titres.

Proportions dérisoires de l'asile

Mais, objectent certains, ne sommes-nous pas les « champions de l'asile » en Europe? S'agissant des grandes vagues d'exilés venus du Moyen-Orient, nous sommes loin du compte. Si l'on additionne les demandes d'asile et les relocalisations enregistrées par Eurostat en l'espace de sept ans, de 2014 à 2020, et si l'on fait l'hypothèse maximaliste que tous les déboutés restent, les effectifs accueillis en France en sept ans s'élèvent à 36900 Syriens, 14100 Irakiens et 49300 Afghans, soit respectivement 3 %, 4 % et 8 % des demandes ou relocalisations enregistrées en Europe pour ces trois nations (contre 53 %, 48 % et 36 % en Allemagne). Proportions dérisoires quand on sait que la France concentre 15 % de la population de l'Union et 17 % de son PIB.

Certes, nous pouvons nous targuer d'avoir accordé en 2022 le bénéfice de la « protection temporaire » à plus de 100000 Ukrainiens (un chiffre atteint en juillet, qui a décliné depuis, en raison des retours dans leur pays), mais, là encore, cela représente 4 % seulement des exilés protégés à ce titre dans les pays européens non limitrophes de l'Ukraine. C'est un paradoxe observé depuis 2015 : à l'échelle européenne, la France n'a jamais accueilli les grandes vagues de réfugiés (Syrie, Irak et Afghanistan) au prorata de sa population ou de sa richesse. En revanche, elle a pris un peu plus que sa part (18 %) dans l'enregistrement des demandes d'asile déposées dans l'Union par les ressortissants des autres pays : Côte d'Ivoire, Bangladesh, Guinée, Turquie, Albanie, Géorgie, Pakistan, Nigeria, Comores, RDC, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, tout pays où la situation des droits de l'homme reste complexe à diagnostiquer. Les trois quarts environ de ces demandes ont néanmoins été rejetées.

Extraits de : Héran, F. (2022, 12 novembre). François Héran, professeur au Collège de France : « Le débat public sur l'immigration en France est en décalage complet par rapport aux réalités de base ». Le Monde.fr. https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/11/08/francois-heran-l-impuissance-de-la-politique-migratoire-ne-tient-pas-au-manque-de-volonte-ou-de-moyens-mais-a-la-demesure-des-objectifs_6149039_3232.html

CHAPITRE V

« COMPRENDRE LES GRANDS THÈMES DU FILM »

De nombreuses associations et ONG travaillent sur les questions de l'exil, de l'accueil et de la reconstruction post-traumatique des personnes exilées. Retrouvez leurs éclairages sur les thèmes soulevés par *Le Chant des vivants*, rédigés par leurs équipes.

L'enfer libyen / par Amnesty International

Le viol comme arme de guerre / par We are NOT Weapons of War

Franchir la mer / selon SOS Méditerranée

Le droit d'asile aujourd'hui / par La Cimade

L'accueil solidaire en France / par Utopia 56

Soigner l'exil / par Médecins du Monde

Le fardeau psychique des exilés / par le Centre Primo Levi

La reconstruction / par l'association Limbo

L'enfer libyen

/ par Amnesty International

“

Quelle est la position de l'Union Européenne sur cette situation ?

« Malgré les preuves accablantes du comportement irresponsable, négligent et illégal des gardes-côtes libyens en mer, les partenaires européens continuent d'aider les gardes-côtes libyens à renvoyer de force des personnes vers les atteintes aux droits humains qu'elles tentaient de fuir en Libye. Il est temps que les États européens reconnaissent les conséquences indéfendables de leurs actions. »

Diana Eltahawy, directrice adjointe pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord à Amnesty International

”

Note : depuis 2017, l'Union Européenne fournit des vedettes rapides et forme les gardes-côtes libyens pour intercepter et ramener en Libye toutes les personnes qui tentent de fuir le pays.

Nos rapports et nos recherches menés en 2020 et 2021 dressent un terrible constat et apportent de nouvelles preuves que les personnes réfugiées ou migrantes sont prises au piège dans un terrifiant cycle de violences en Libye. La liste de violences est insoutenable : homicides, disparitions forcées, viols, travail forcé, enlèvements, détention arbitraire. Hommes, femmes, enfants : personne n'y échappe.

« Pendant quinze jours, ils nous ont frappé avec des barres en fer, ils nous ont frappé avec des tuyaux, ils nous frappé avec tout ce qu'ils trouvaient. Ils nous ont demandé de payer 6000 dinars libyens par personne, adulte ou bébé. »

- Dawit, qui a fui la conscription forcée [le service militaire] dans son pays.

Plusieurs dizaines de personnes réfugiées ou migrantes ont dit à Amnesty International avoir assisté à la mort de proches pendant leur détention dans des centres officiels ou dans des lieux où elles étaient retenues en captivité par des trafiquants. Ces décès faisaient suite à des violences par armes à feu, des actes de torture, des problèmes de malnutrition ou un manque de soins.

Dans ces centres de détention, les femmes et les filles subissent des viols et des violences sexuelles. Plusieurs femmes ont témoigné avoir été violées et forcées à se prostituer. Elles ont été libérées quand leurs familles ont payé des rançons.

Au centre d'Abu Issa, des détenus ont raconté avoir atteint un état de famine faute de nourriture suffisante.

Cela fait des années que nous démontrons qu'après avoir débarqué en Libye, les personnes exilées se retrouvent systématiquement enfermées dans des centres de détention officiels. Depuis la fin de l'année 2020, la DCIM (Direction de la lutte contre la migration illégale), qui relève du ministère de l'Intérieur libyen, a légitimé les violations commises dans les centres de détention. Elle a en effet officialisé deux centres de détention à Tripoli, à l'origine gérés par des milices (Al Mabani et Sahara Al Zawiya). Dans ces derniers, des centaines de réfugiés et de migrants ont été soumis à des disparitions forcées.

Aujourd'hui, nous constatons que des personnes sont aussi enfermées dans des lieux de détention non officiels, dont un centre, appelé la Manufacture de tabac en raison de son ancienne affectation, est placé sous le contrôle d'une milice. Nous ignorons ce que deviennent la plupart de ces personnes, ni si elles sont encore en vie.

Malgré les risques mortels, les personnes interrogées nous ont déclaré avoir continué de tenter à plusieurs reprises de traverser la Méditerranée sur des embarcations peu solides. Si ces personnes prennent autant de risques, c'est parce qu'elles tentent de fuir les abus et les horribles violations des droits humains qu'elles subissent en Libye. Elles n'ont pas d'autres choix que de prendre la mer pour quitter cet enfer. Il n'existe aucune autre voie de sortie plus sûre et légale pour quitter le pays.

Entre janvier et juin 2021, les gardes-côtes libyens, soutenus par l'Union européenne (UE), ont intercepté en mer et reconduit en Libye quelque 15 000 personnes – soit plus que sur toute l'année 2020 – durant des opérations dites de « sauvetage ».

Elles se retrouvent à nouveau confrontées au même cycle d'abus et de violences.

■ Amnesty International

Le viol comme arme de guerre

/ par We are NOT weapons of war

“

Les violences sexuelles, en Libye ou sur les routes de l'exil, sont-elles des crimes internationaux ?

Si l'on manque encore d'information documentée, fiable et centralisée, le viol est quasi systématique sur les routes de l'exil. Nombre de personnes exilées racontent avoir été violé.e.s soit sur la route de l'exil, soit en Libye. Cette systématisation de l'utilisation de la violence sexuelle à l'encontre des personnes exilées pourrait être constitutive de crime contre l'humanité en ce qu'elle est générée dans le cadre d'un système, celui du trafic de migrant.e.s, organisé et systématisé. Les femmes et les jeunes filles en restent les principales victimes, et pour la plupart d'entre elles, ces violences ne sont qu'une répétition de ce qu'elles ont vécues dans leur pays d'origine. Ces violences pourraient constituer un crime contre l'humanité, selon les définitions du Statut de Rome.

Céline Bardet.
Juriste, présidente de We are NOT weapons of war

”



Part entière de la violence des conflits, le viol a toujours été utilisé. Peu documentés et oubliés de l'histoire, ces viols dont les femmes et les jeunes filles sont les premières victimes (mais les hommes et les garçons aussi), sont souvent organisés voire planifiés et ne sont que rarement des événements isolés.

Jusque dans les années 90, les violences sexuelles dans les conflits n'étaient que peu évoquées, bien que présentes dans de nombreux conflits, à commencer par la seconde guerre mondiale. Les conflits en ex-Yougoslavie et au Rwanda ont constitué un tournant médiatique : au Rwanda entre 200 000 et 500 000 femmes, tuées pour la plupart, ont été violées pour perpétrer le génocide et souvent tuées ensuite. En Bosnie Herzégovine, on estime le nombre de victimes à environ 50 000 ; des camps de viols ont été mis en place, où l'on violait les femmes bosniaques pour les mettre enceintes et ainsi « purifier la race ». Ces chiffres restent bien en dessous de la réalité.

C'est aussi à cette époque que ces crimes sexuels commencent à être incriminés et sanctionnés par le droit international. Le Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) est le premier tribunal pénal international à qualifier les viols de crimes contre l'humanité et le Tribunal Pénal International pour le Rwanda a lui aussi contribué au développement de la jurisprudence sur ce crime, en étant le seul à ce jour à considérer des actes de violences sexuelles comme éléments constitutifs du crime de génocide.

A chaque fois qu'un conflit ou une crise émerge, des signalements de violences sexuelles suivent. Le conflit actuel en Ukraine ou la crise en Iran le confirment encore aujourd'hui.

Les violences sexuelles liées aux conflits sont toujours commises avec une extrême

violence, accompagnées le plus souvent de tortures. Ces viols touchent toute la population, y compris les enfants, les personnes âgées et prennent différentes formes. Ils sont souvent collectifs, commis en public, ou devant la famille des victimes, avec ou sans l'utilisation d'instruments dans le but de terroriser et surtout d'humilier l'autre qui représente une ethnie à détruire, un opposant politique, une population à terroriser ou autre.

Le viol, comme arme de guerre, est devenu endémique et quasi systématique aux conflits contemporains. Regroupées sous l'appellation de « viol de guerre », les violences sexuelles dans les conflits sont souvent une stratégie militaire ou une politique à part entière. Elles peuvent même être définies, décidées et ordonnées en haut lieu au même titre qu'est décrété le bombardement d'un village, l'extermination d'un peuple, le gazage d'une communauté. Le viol devient alors un outil utilisé pour humilier, détruire et prendre le pouvoir, employé aussi bien contre les femmes que les hommes et les enfants (Syrie, RDC).

Pour Céline Bardet, « *le viol est une arme de guerre à déflagration multiple* », car il vise à détruire la victime mais aussi sa famille, sa communauté et toute la société. Ces viols ont pour but de briser les familles et le tissu social, détruire les communautés, et dans certains cas d'anéantir la composition ethnique d'un groupe d'individus. C'est un « outil » qui ne laisse que peu de preuves car la stigmatisation et la honte empêche les victimes de parler.

L'impunité à l'égard de ces crimes internationaux reste immense et les victimes vivent avec un trauma profond psychologique, au-delà des blessures physiques qui peuvent être elles aussi, significatives.

■ We Are NOT Weapons of War

Franchir la mer

/ selon SOS Méditerranée

Dès qu'une embarcation en détresse est localisée ou signalée, une véritable course contre la montre se déroule en mer. Deux à trois canots de sauvetage approchent l'embarcation en détresse. Le premier impératif est de calmer les occupants pour éviter les mouvements de panique qui pourraient faire chavirer l'embarcation. Un médiateur culturel multilingue les rassure puis leur donne des instructions.

S'ensuit une série de navettes pour ramener tou.te.s les rescapé.e.s en sécurité à bord. Dans certains cas, le sauvetage se conclut par le transfert des corps de personnes décédées pendant la traversée. En fonction des conditions, chaque opération peut durer entre une et sept heures.

L'équipe médicale s'occupe de l'état de santé général des rescapés à bord dès le sauvetage et ce, jusqu'au débarquement. Après des mois, voire des années, passés en Libye, les personnes secourues en mer présentent souvent un état de santé précaire en raison de la violence extrême qu'ils y ont connue et des conditions de détention épouvantables en Libye. L'équipe médicale à bord rencontre notamment de nombreux cas de blessures par balle ou par couteau, de multiples fractures, des traces de torture, des maladies de peau et des infections respiratoires.

Certains peuvent être en état d'urgence : souffrir d'hypothermie causée par plusieurs heures dans l'eau ; ou présenter des brûlures cutanées causées par le mélange d'eau de mer et de carburant dans les embarcations de fortune.

L'ensemble de l'équipage suit préalablement une formation approfondie pour pouvoir faire face à ce type de sauvetage appelé "plan d'afflux de blessés" (Mass Casualty Plan).

Cinq types d'embarcations en détresse ont été secourues depuis le début des opérations en 2016.

/ Les embarcations pneumatiques

Extrêmement dangereuses. Elles menacent à tout moment de rompre, de se dégonfler sous le poids des occupant.e.s (environ 150 personnes sur quelques mètres carrés) ou de chavirer.

/ Grands bateaux en bois

Ils contiennent plusieurs centaines de personnes entassées sur le pont et dans la cale. Le risque de chavirer lors d'un mouvement de foule est extrêmement élevé, ce qui rend les opérations de sauvetage particulièrement délicates.

/ Bateaux en bois de taille moyenne

Ces embarcations intermédiaires, également instables, contiennent entre 50 et 100 personnes, voire plus.

/ Petits bateaux en bois

Les anciens bateaux de pêche ou barques en bois, longs de quelques mètres, souvent en très mauvais état, contiennent entre 10 et 50 personnes.

/ Barques en fibre de verre

Surchargés, ces petits bateaux de plaisance destinés aux balades sur la côte sont, comme les bateaux en bois, très vulnérables aux vagues et risquent à tout moment de se retourner.

Aucune de ces embarcations de fortune n'est apte à la navigation en pleine mer, d'autant qu'elles sont surchargées : les chances de survie sont donc minimales. Pourtant ni les interceptions par les garde-côtes libyens, ni l'hiver, ni le danger de périr en mer ne les découragent : dès qu'une fenêtre météo le permet, ces personnes prennent la mer pour fuir la Libye.

20 114

*PERSONNES ONT PÉRI EN
MÉDITERRANÉE CENTRALE
DEPUIS 2014*

37 023

*PERSONNES SECOURUES
DEPUIS 2016
PAR SOS MÉDITERRANÉE*

16 627

*PERSONNES ONT ÉTÉ
INTERCEPTÉES PAR LES GARDE-
CÔTES LIBYENS EN 2022*



Petit frère,
Texte Chérif, musique Mathias Duplessy

Le droit d'asile aujourd'hui

/ par La Cimade

“

Est-ce qu'une personne réfugiée peut faire venir sa famille ?

La réunification familiale est un droit issu de la convention de Genève et du droit européen : les personnes reconnues réfugiées ou bénéficiaires de la protection subsidiaire et les apatrides ont le droit de faire venir leur famille, c'est-à-dire leur conjoint·e et leurs enfants ou si la personne protégée est mineure, ses parents et ses frères et sœurs. Dans la pratique cette procédure de réunification familiale peut durer de longs mois, voire plusieurs années.

”

Les guerres et les persécutions ont toujours provoqué des mouvements de populations ou de personnes isolées cherchant refuge dans un pays étranger mais c'est au XXème que l'asile devient un droit reconnu par la communauté internationale.

Ainsi en 1951, l'ONU adopte la Convention de Genève pour répondre aux besoins de réinstallation des millions de personnes qui ont fui leur pays dans l'entre-deux-guerres ou suite à la Shoah. Ce traité international engage les Etats à ne refouler ou expulser aucune personne vers un territoire où celle-ci craint des persécutions. En 1967, ce droit d'asile est étendu à toute personne cherchant refuge, que les causes de son exil soient antérieures ou non à 1951.

Selon les données du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), à la fin 2021, 53,2 millions de personnes ont été déracinées de manière forcée à l'intérieur de leur propre pays et 36,1 millions de personnes sont réfugiées ou en train de demander l'asile dans un pays étranger. Les personnes qui fuient leur pays cherchent le plus souvent asile dans un pays voisin : les Syrien-ne-s en Turquie et au Liban, les Afghan-ne-s au Pakistan et en Iran, les Soudanais-e-s et les Somalien-ne-s en Ethiopie, etc. Ainsi, contrairement aux idées reçues, la majorité des personnes réfugiées (86% en 2020) sont accueillies dans un pays dit en développement, pas un pays riche.

Pourtant l'Europe ne cesse d'ériger des obstacles sur le parcours des personnes qui souhaitent s'y réfugier. Depuis les années 2000, l'Union européenne passe des accords avec des pays tiers (le Maroc, le Niger, la Libye, la Turquie...) pour que ces derniers bloquent les personnes migrantes à l'extérieur de l'Europe dont des personnes qui souhaitent déposer des demandes d'asile. Dans le but affiché de se défendre du terrorisme et des mouvements de populations, plusieurs États, dont la France, ont également rétabli des contrôles aux frontières internes de l'espace Schengen, censé être un espace de libre circulation. Il est fréquent qu'à ces frontières, comme la frontière franco-italienne, des

personnes qui souhaitent déposer une demande d'asile soient refoulées (interdites de rentrer sur le territoire), ce qui est illégal. Et dans les faits, ces dispositifs de rejet ne dissuadent pas les personnes de poursuivre leur projet. Ils les forcent surtout à utiliser des chemins et des moyens de plus en plus dangereux pour rejoindre leur destination.

En France, le nombre total de protégé-e-s dépasse vraisemblablement les 500 000 personnes. Les demandes d'asile y sont examinées par l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) et en cas de rejet de la demande, il est possible de faire un recours devant la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile) qui statuera définitivement.

Ces demandes sont reçues avec de plus en plus de suspicion. Comme si pour la majorité des personnes, il s'agissait juste d'un moyen d'obtenir un droit au séjour et des papiers. Or déposer une demande d'asile est une décision très lourde à prendre, car avoir le statut de réfugié-e implique de renoncer définitivement à retourner dans son pays.

Qui ferait un tel choix sans y être vraiment obligé-e ? Et pourtant près de la moitié des personnes qui demande l'asile font l'objet d'une procédure dite « accélérée ». C'est une procédure qui leur laisse très peu de temps (15 jours contre 6 mois en procédure normale) pour se préparer à confier à l'OFPRA les raisons de leur demande, alors même que les traumatismes subis dans leur pays d'origine ou pendant leur parcours migratoire rendent l'obligation de cet entretien très éprouvante.

Par ailleurs, le règlement européen dit « règlement Dublin », autorise les Etats à renvoyer les personnes dans le pays par lequel elles sont arrivées en Europe pour qu'elles y déposent leur demande d'asile. La France recourt à cette possibilité pour près d'un tiers des personnes alors même que ces dernières n'ont pas choisi leur destination par hasard. Certaines y ont déjà des proches ou connaissent la langue, autant d'éléments qui jouent en faveur de leur intégration et atténuent les effets du déracinement.

L'accueil solidaire en France

/ par Utopia 56

Devenu indissociable de la question de l'exil, l'accueil solidaire est au cœur des revendications de nombreuses associations venant en aide aux personnes exilées. Mais qu'entendons-nous exactement par accueil solidaire ? Nous résumons le plus souvent cela à l'hébergement solidaire, au fait d'héberger chez soi une ou plusieurs personnes exilées pour une nuit, une semaine, voire pour une plus longue période. L'accueil solidaire est cependant bien plus qu'un hébergement : il consiste aussi à accompagner les personnes exilées dans leurs démarches (administratives, juridiques, médicales, etc.) et à créer un environnement bienveillant au sein duquel elles peuvent se (re)construire.

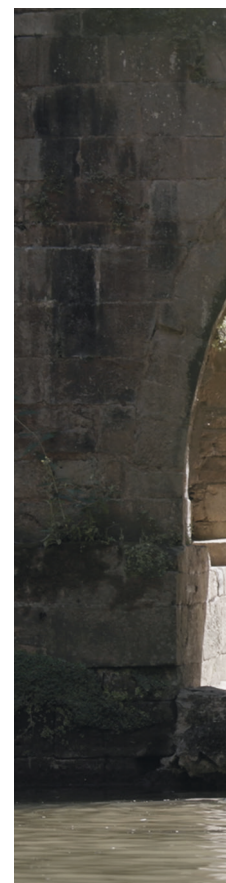
Un autre élément important : l'accueil solidaire repose sur la mobilisation citoyenne, c'est-à-dire des initiatives citoyennes, de tout un chacun. Il ne s'oppose pas ou n'a pas vocation à remplacer l'accueil institutionnel, mis en place par l'Etat, les départements et collectivités territoriales - dont c'est la responsabilité - mais vient en complémentarité. Ainsi, le dispositif de base pour l'hébergement d'urgence demeure le dispositif institutionnel du 115. De même, le dispositif de base pour les demandeurs d'asile demeure les conditions matérielles d'accueil, incluant une place en Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA). Seulement, les dispositifs institutionnels n'ont pas suffisamment de capacités pour accueillir l'ensemble des personnes exilées, dont une partie se retrouvent contraintes de vivre dans la rue. L'accueil solidaire vient ainsi pallier un manque.

Mais l'accueil solidaire ne doit pas être perçu comme une simple solution de secours. En réalité, le rôle que peuvent jouer les citoyens et citoyennes dans l'accueil est considérable et souvent déterminant. Chaque année, des dizaines de milliers de personnes exilées en bénéficient.

En 2015, l'accueil solidaire a connu un grand intérêt et une véritable expansion avec l'augmentation du nombre de personnes exilées en Europe. Un grand nombre d'associations et collectifs se sont alors constitués pour la gestion et l'encadrement de réseau d'hébergeur.es.s solidaires pour accueillir les personnes exilées, principalement celles ayant reçu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire en attendant l'accès à un logement pérenne et autonome.

La mobilisation citoyenne a été très forte, puis s'est essoufflée avec le temps et avec la crise sanitaire du covid-19. A Utopia 56, nous en avons été les premiers témoins : nos réseaux d'hébergeur.es.s solidaires ont beaucoup diminué durant cette période. En 2022, l'accueil solidaire a de nouveau été au centre des discussions avec l'appel et l'accompagnement des hébergeurs solidaires par le gouvernement français pour accueillir 100 000 personnes ukrainiennes fuyant la guerre dans leur pays. Une mobilisation citoyenne extraordinaire s'est alors déployée, montrant toute l'étendue de ses capacités, mais aussi ses limites. L'accueil des ukrainiens et des ukrainiennes a mis en lumière ce qu'on appelle "les doubles standards de l'accueil".

A Utopia 56, nous défendons un accueil digne et solidaire pour toutes et tous depuis notre création. Malheureusement, nous ne sommes pas en capacité d'accompagner et d'héberger toutes les personnes que nous rencontrons. Il en va de même pour toutes les autres associations. Nous essayons donc d'œuvrer en complémentarité. En 2021, grâce à notre réseau de 465 hébergeur.se.s solidaires et nos 3 000 bénévoles, nous avons réussi à héberger plus de 3 500 personnes (familles, femmes seules ou couples) pour au moins une nuit et avons hébergé 227 mineur.e.s non accompagné.e.s et jeunes majeur.e.s. Ainsi, nous le constatons au quotidien : l'accueil et l'hébergement solidaire ont un impact considérable et chacun.e peut y jouer un rôle.



“

Ai-je le droit d'héberger une personne exilée ?

Le Conseil constitutionnel a consacré la valeur constitutionnelle du « principe de fraternité » : il découle de « la liberté d'aider autrui, dans un but humanitaire, sans considération de la régularité de son séjour sur le territoire national ». Chacun.e peut donc héberger une personne en situation régulière ou irrégulière si cet hébergement ne donne pas lieu à une contrepartie directe ou indirecte et a pour objet d'assurer des conditions de vie dignes et décentes à la personne en situation d'exil.

”



Soigner l'exil

/ par Médecins du Monde



“

« Les personnes demandeuses d'asile peuvent-elles avoir un accès immédiat aux soins en France ?

En dépit de parcours souvent traumatisants, de conditions de vie indignes vécues en France, l'accès aux soins en France leur a été récemment largement réduit. En effet, fin 2019, le gouvernement a imposé un délai dit « de carence » de 3 mois retardant d'autant l'affiliation des personnes demandeuses d'asile à la protection maladie et donc leurs accès effectifs aux soins. Quel est le sens d'une politique de santé publique qui vient retarder des soins pour des personnes déjà en situation de grande précarité ?

Christian Reboul, référent migration et accès aux droits
et à la santé pour Médecins du Monde

”

Les personnes réfugiées, demandant l'asile, exilées, ou migrantes plus largement, ont souvent subi un voyage long et traumatique, marqué d'épisodes de violence. Une fois en France, leurs difficultés n'en finissent pas pour autant. Les souffrances subies, tant physiques que psychologiques, nécessitent une prise en charge par les services de santé, qui leur est trop souvent rendue complexe voire impossible.

Médecins du Monde travaille auprès des personnes migrantes dans la plupart de ses programmes en France. Dans nos 14 centres d'accès aux soins répartis sur tout le territoire – dans lesquels l'accueil est inconditionnel – 97% des personnes reçues sont des personnes étrangères, la plupart en situation de grande précarité. Nous intervenons aussi spécifiquement auprès des personnes migrantes à la frontière franco-italienne, en Île-de-France et sur le littoral Nord, point de départ, mais aussi lieu d'errance, pour beaucoup en attendant de pouvoir rejoindre le Royaume-Uni.

Cette présence auprès des personnes exilées nous permet de constater le poids de la violence des parcours d'exil sur les corps et les esprits. Parmi les facteurs de stress, on trouve la survie au quotidien, la violence, la faim, mais aussi l'incertitude liée à la fragilité de leur statut une fois dans le pays d'accueil.

Parmi les personnes étrangères, celles demandant l'asile ont près de deux fois plus de risques de présenter une pathologie psychologique ou psychiatrique que le reste des personnes étrangères.

Les données collectées dans nos centres nous renseignent sur les difficultés cumulées que vivent les personnes demandeuses d'asile. Deux chiffres permettent de rendre compte de la situation : 2 sur 5 sont SDF quand elles viennent nous voir, et pour la moitié d'entre elles est constaté un retard de soins. Nous constatons également qu'un très grand nombre de femmes rencontrées par nos équipes ont été victimes de violences sexuelles, durant leur parcours d'exil.

Parmi les personnes migrantes, nombreuses sont celles qui entament leur parcours en relative bonne santé. Ce sont bien souvent les conditions de migration, et de vie, dans les pays de transit et d'accueil qui viennent dégrader leur santé.

Depuis 2014, plus de 29 000 décès ont été répertoriés sur les routes migratoires vers l'Europe, pour les survivant-es, parler de leur deuil est souvent difficile, sinon impossible. Confrontées à leur propre souffrance psychologique et physique, elles doivent faire face aux privations en France, faute d'hébergement, d'accès à l'hygiène et à l'alimentation, bien souvent du fait de politiques hostiles à leur rencontre.

Cependant, les obstacles auxquels sont confrontées les personnes exilées pour bénéficier des soins dont elles ont besoin sont nombreux :

- 1- l'insuffisance de soutien financier aux structures de prévention et de prise en charge des violences liées aux genres, y compris les violences sexuelles,
- 2- le manque de dispositifs spécialisés dans la prise en charge globale du psycho-traumatisme des personnes exilées,
- 3- le manque de structures d'accompagnement et de médiation pour les personnes exilées victimes de violence,
- 4- la très grande difficulté pour bénéficier de consultations psychologiques prises en charge par la couverture maladie pour les personnes sans ressources.

Pour toutes ces personnes, il est nécessaire de diversifier et d'expérimenter des prises en charge innovantes, telles que celles montrées dans ce film : art-thérapie, groupes de parole, ateliers d'écritures. Ce sont autant d'outils essentiels à une politique de santé permettant de répondre réellement aux besoins des personnes exilées.

Le fardeau psychique des exilés

/ par le Centre Primo Levi

“

Le psychotrauma, c'est quoi ?

On s'accorde généralement à définir le psychotraumatisme comme l'ensemble des troubles psychiques immédiats, post-immédiats puis chroniques pouvant se développer chez une personne après un événement traumatique ayant menacé son intégrité physique et/ou psychique. Ces troubles peuvent s'installer durant des mois, des années voire toute une vie en l'absence de prise en charge. Le Centre Primo Levi continue ainsi à recevoir des personnes plusieurs décennies après les événements traumatiques. Ces troubles entraînent une grande souffrance morale liée à un certain nombre de symptômes dont les plus courants sont le syndrome de reviviscence, qui peut se traduire par le fait d'être ramené brutalement à l'événement traumatique et de le revivre, ou le syndrome d'évitement qui désigne le fait d'éviter tout ce qui se rapporte au traumatisme et risque de rappeler l'événement.

”



Nous voyons arriver sur le sol français des personnes brisées. Par les violences qu'elles ont vécues dans leur pays d'origine, mais aussi sur leur parcours d'exil, et pour beaucoup d'entre elles encore sur le sol européen. La souffrance psychique constitue un très lourd fardeau, qui empêche bien souvent les exilés d'avancer.

Les syndromes psychotraumatiques ont un impact sur la vie quotidienne des exilés. Certes, cet impact est variable d'une personne à l'autre et tous les exilés ne souffrent pas de traumatismes ou d'autres formes de troubles psychiques. Ils témoignent même souvent d'une forte résilience. Beaucoup, pourtant, présentent des troubles psychiques se manifestant sous des formes diverses et plus ou moins graves.

Ces troubles ont des répercussions sur eux-mêmes et sur leur entourage. Ces syndromes sont souvent associés à des troubles de la concentration, de l'attention et/ou de la mémoire, lesquels sont d'autant plus invalidants qu'ils peuvent avoir un impact sur l'apprentissage d'une nouvelle langue, sur les démarches administratives à effectuer ou encore sur la capacité des demandeurs d'asile à mettre en récit leur parcours d'exil devant l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) ou la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).

Une patiente du Centre Primo Levi, par exemple, était atteinte de graves troubles de la mémoire. La première fois qu'elle a parlé de ses enfants en consultation, elle a prononcé le prénom du premier, puis du deuxième. Mais au troisième, elle s'est arrêtée, incapable de s'en souvenir. Comme ça ne lui revenait pas, le psychologue l'a rassurée et lui a demandé le prénom

du suivant. Même blanc. Celui du cinquième, en revanche, lui est venu tout de suite. Elle a fondu en larmes. Quelques semaines et quelques consultations plus tard, le psychologue s'est aperçu que les deux enfants dont cette patiente avait oublié les prénoms étaient précisément ceux qui avaient été témoins des violences qu'elle avait subies, cinq ans auparavant.

D'après le psychologue, « ça n'était pas ce que l'on appelle un « trou de mémoire » mais au contraire une trace de son inconscient. En effaçant leurs prénoms, son inconscient cherchait à protéger ses enfants de l'obscène et ainsi à restaurer l'ordre normal des choses ». Cet effet s'est manifesté en consultation, dans un climat de confiance. Mais dans une situation de stress comme à l'OFPRA ou à la CNDA, devant des personnes qui semblent n'avoir en tête que de chercher la faille, ce genre d'effets est décuplé et entraîne un fort risque d'être débouté et expulsé.

Au vu de la gravité et des impacts des troubles, du nombre de personnes concernées à travers l'ensemble du territoire français et de leurs interactions avec les acteurs du secteur médico-social et plus largement l'ensemble de la société, il n'est plus à prouver que la santé mentale et le soutien psychosocial des personnes exilées constituent un véritable enjeu de santé publique. Pourtant, à leur arrivée, ce ne sont pas un accueil et des soins qui leur sont proposés, mais un tunnel rempli d'obstacles de toutes sortes. Lorsque la précarité et l'hostilité redoublent les effets des traumatismes, voire en créent de nouveaux, ces personnes entrent dans un cercle vicieux dont il devient très compliqué de sortir.

■ Le Centre Primo Levi



La reconstruction

/ par l'association Limbo

Il y a six ans, nous avons décidé de soutenir et d'accompagner les personnes exilées survivantes du trafic en Libye. Parce que survivre ne veut pas dire être capable de vivre, parce qu'il faut qu'une main se tende pour revenir dans le monde des vivants. En parallèle, la communauté de l'Abbaye de Sainte-Foy et les habitants de Conques, village médiéval de l'Aveyron, ont découvert l'histoire de ces survivant.e.s. Ils se sont sentis profondément touchés et ont proposé d'accueillir, avec Limbo, de jeunes rescapé.e.s.

C'est ainsi qu'est née notre idée des séjours de résilience, avec en son coeur, un objectif : donner le temps, le cadre, et l'espace pour que ces survivant.e.s commencent à se reconstruire.

Six fois par an, à chaque vacances scolaires, nous accompagnons des groupes de 10 personnes survivantes. Par sa nature - un petit hameau protégé au milieu des collines - Conques offre une structure stable et un cadre apaisant, propices au travail de résilience. Et depuis 2022, les séjours sont également accueillis dans un tiers-lieu solidaire en Picardie, à Autrêches.

Dans ces deux lieux, les portes sont ouvertes et le temps coule doucement. Pendant une semaine, les jeunes participent chaque jour à un atelier d'art-thérapie, autour de la danse, la musique, le théâtre, la photographie... Ces ateliers travaillent sur la mémoire du corps, la réparation, la confiance en l'autre. Peu à peu, un lien se renoue entre leur corps blessé et leur psyché meurtrie. Nous partageons le reste de la semaine entre des visites chez des artisans, des activités en plein air, et l'expérience de vie en communauté.

Entourés d'une équipe bienveillante, d'habitant.e.s qui leur proposent de partager un thé ou un peu de leurs connaissances, les jeunes de Limbo reprennent goût à la vie. Nous les voyons, en l'espace de quelques jours, retrouver l'appétit, renouer avec le sommeil... Certain.e.s commencent à parler de nouveau, après de longs mois de mutisme. Beaucoup nous confient leur impression d'avoir retrouvé une « famille ».

Depuis 2016, nous avons organisé 29 séjours de résilience. Ces séjours ont montré leur efficacité pour briser la spirale descendante vers la dépression, l'isolement ou le suicide. Mais nous avons deux regrets : la capacité d'accueil, forcément limitée ; et la longue pause entre chaque séjour, qui pouvait être une grande source d'angoisse. Alors, pour aller plus loin, nous avons inauguré en janvier 2020 « Les Ateliers Limbo ».

Ces ateliers de médiation artistique, hébergés par le centre culturel *Le 104*, à Paris, nous offrent l'opportunité de prolonger notre action et d'accueillir de nouveaux participant.e.s. Une fois par semaine, les jeunes hommes et femmes soutenu.e.s par Limbo y retrouvent un cadre enveloppant, protecteur, dans lequel ils.elles peuvent nouer des liens et poursuivre leur reconstruction. Pour qu'enfin, ils-elles nous rejoignent enfin, pleinement, sur la rive des vivant.e.s.

■ L'équipe de l'association Limbo



Vivants
Texte Tous les jeunes,
musique Mathias Duplessy

“

L'art-thérapie, c'est quoi ?

*Ces ateliers représentent des espaces de **liberté d'expression**, sans passer forcément par la parole. À travers une pratique artistique - théâtre, chant, musique, danse, arts-plastiques - il s'agit de remettre ces personnes en mouvement, pour qu'elles puissent redevenir auteurs de leurs désirs, acteurs de leurs intentions. En mettant les participants suffisamment en **confiance**, à **distance des jugements et de l'autocensure**, ces ateliers sont l'occasion pour eux d'exprimer leurs émotions, quel qu'en soit le registre. **D'être à l'écoute de ce qui gronde en eux, ce qui veut émerger et oser le laisser sortir.***

”

Stéphanie Dupagne,
art-thérapeute,
membre de l'association Limbo





Projections scolaires

N'hésitez pas à nous contacter pour que nous organisions des projections du film avec votre établissement !

La Vingt-Cinquième Heure Distribution : 07 60 38 89 64 - contact@25heure.com

Un film soutenu par

